



GR/103-131

# **POLITIQUE**

relative au rôle et au fonctionnement  
des comités et commissions

---

2024



## TABLE DES MATIÈRES

1.	Préambule .....	3
2.	OBJECTIFS .....	3
3.	PRINCIPES GÉNÉRAUX .....	3
4.	RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	3
4.1.	Périodicité des réunions .....	3
4.2.	Préparation de l'ordre du jour.....	4
4.3.	Reddition de comptes .....	4
5.	comités et commissions.....	4
5.1.	Comité consultatif d'urbanisme (CCU) .....	4
5.2.	Comité consultatif jeunesse (CCJ) .....	4
5.3.	Comité d'investissement .....	4
5.4.	Comité du programme triennal d'immobilisations (PTI).....	5
5.5.	Comité intermunicipal en matière de sécurité incendie (CSI).....	5
5.6.	Comité parcs et espaces verts .....	5
5.7.	Commission des finances .....	6
5.8.	Commission du loisir, du sport et du développement social.....	6
5.9.	Commission du personnel.....	6
5.10.	Commission des travaux publics et ingénierie .....	7
6.	ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION .....	7

## 1. **PRÉAMBULE**

La présente politique définit le rôle et le fonctionnement des comités et des commissions au sein de la Ville de Dolbeau-Mistassini. Elle vise à encadrer les pratiques et à optimiser leur fonctionnement afin de faciliter la collaboration entre le conseil municipal, les fonctionnaires municipaux et, à l'occasion, les citoyens. Ces comités et commissions sont des lieux de concertation, non décisionnels, qui permettent d'approfondir divers dossiers pour faire des recommandations au conseil municipal.

Il est essentiel de souligner que les comités et commissions ne peuvent se voir déléguer le pouvoir décisionnel du conseil municipal. Les recommandations formulées dans ces rencontres seront présentées au conseil pour adoption par résolution ou règlement.

## 2. **OBJECTIFS**

Les objectifs principaux de cette politique sont de :

- Favoriser une plateforme d'échanges entre élus et administration;
- Obtenir un alignement politique ou technique sur divers dossiers;
- Approfondir des sujets ayant une incidence sur les services municipaux;
- Élaborer des politiques, règlements et plans d'action;
- Identifier des projets pour répondre à des opportunités locales;
- Promouvoir une prise de décision juste et adéquate basée sur des analyses approfondies.

## 3. **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Les comités et commissions de la Ville de Dolbeau-Mistassini s'appuient sur des principes directeurs visant à garantir un fonctionnement transparent, efficace et collaboratif. Leurs activités reposent sur l'engagement de leurs membres à respecter les valeurs de responsabilité, de neutralité, d'ouverture, et de concertation avec l'administration municipale et les citoyens. Ces principes assurent que les travaux des comités demeurent axés sur l'intérêt commun et soutiennent les priorités stratégiques de la Ville, sans empiéter sur le pouvoir décisionnel réservé au conseil municipal. Par ailleurs, la diversité des perspectives au sein de chaque comité favorise une prise de décision éclairée, basée sur des analyses complètes et impartiales.

## 4. **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

### 4.1. **Périodicité des réunions**

Chaque comité se réunit selon le calendrier annuel établi en début d'année en fonction de la périodicité établie dans la présente politique.

#### 4.2. Préparation de l'ordre du jour

Le responsable administratif, en collaboration avec ses collègues, prépare un ordre du jour au moins une semaine avant la tenue de la rencontre.

#### 4.3. Reddition de comptes

Un compte-rendu des travaux, signé par le président ou la majorité des membres, est transmis au Conseil municipal dans les deux semaines suivant chaque rencontre.

### 5. COMITÉS ET COMMISSIONS

#### 5.1. Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- Mission : Le CCU est chargé d'étudier et de formuler des recommandations sur les demandes de permis d'urbanisme non conforme aux règlements en vigueur, sur les demandes de modifications aux règlements d'urbanisme, sur les projets de développement. Il veille à la cohérence des projets avec le plan d'urbanisme et s'assure du respect des normes de développement durable.
- Périodicité : Toutes les trois semaines.
- Composition : Direction de l'urbanisme, deux (2) membres élus, quatre (4) membres citoyens.

#### 5.2. Comité consultatif jeunesse (CCJ)

- Mission : Le CCJ a pour mandat de proposer des idées de projets au conseil municipal, d'émettre des recommandations et, grâce à un budget annuel, de mettre en œuvre des initiatives jeunesse dans la communauté. Les personnes intéressées qui ont moins de 18 ans ou plus de 29 ans peuvent aussi se joindre au comité, pourvu que la majorité du groupe soit composé des personnes ayant l'âge ciblé.
- Périodicité : Au besoin.
- Composition : Coordinatrice qualité de vie et citoyens(nes).

#### 5.3. Comité d'investissement

- Mission : Le comité d'investissement a pour rôle d'évaluer les projets soumis pour obtenir un financement. Il assure que les projets sont en adéquation avec les objectifs de développement de la ville et des critères d'admissibilité

aux différents fonds/programmes. Le tout en veillant à une utilisation cohérente et optimale des fonds disponibles.

- Périodicité : Au besoin.
- Composition : Conseillère en développement économique, deux (2) membres élus, trois (3) membres citoyens.

#### 5.4. **Comité du programme triennal d'immobilisations (PTI)**

- Mission : Le comité PTI est responsable de la planification des investissements en immobilisations sur une période minimale de trois ans. Il évalue les besoins d'infrastructures à moyen terme et des priorités d'investissement pour garantir un développement harmonieux et durable de la ville, le tout appuyé sur les outils en gestion d'actifs. Il soumet, à chaque année avant le mois de septembre, au conseil pour approbation, le programme triennal d'immobilisation.
- Périodicité : Trimestrielle.
- Composition : Direction générale, direction des travaux publics et de l'ingénierie, direction des finances, maire et deux (2) membres élus.

#### 5.5. **Comité intermunicipal en matière de sécurité incendie (CSI)**

- Mission : Le CSI est chargé d'assurer la coordination entre les municipalités pour la gestion des services d'incendie et de sécurité civile. Il élabore des recommandations pour optimiser la sécurité incendie, la prévention des risques et l'organisation des services en cas d'urgence. Il donne les recommandations sur les orientations/décisions budgétaires du service.
- Périodicité : Trois fois par année.
- Composition : Direction du service incendie, direction générale, maire, un (1) membre élu.

#### 5.6. **Comité parcs et espaces verts**

- Mission : Le Comité parcs et espaces verts vise à commenter et alimenter les réflexions de la ville en matière d'aménagement et d'entretien des parcs et espaces verts. Il vise à favoriser un environnement de qualité qui répond aux besoins de la population. Il appuie ses réflexions et recommandations sur différentes analyses, dont le Plan directeur des parcs et espaces verts.
- Périodicité : Une rencontre au printemps et une à l'automne.

- Composition : Direction des loisirs, un (1) membre élu, cinq (5) membres citoyens.

#### 5.7. **Commission des finances**

- Mission : La Commission des finances a pour mission d'analyser les opérations financières de la Ville (mensuellement), les mises à jour budgétaires (trimestriellement), les états financiers (annuellement) et les demandes budgétaires dans le cadre de la préparation du budget annuel. Elle traite également les demandes de dons/subventions visant des billets pour des participations politiques.
- Périodicité : Toutes les trois semaines.
- Composition : Direction des finances, direction générale, maire, deux (2) membres élus.

#### 5.8. **Commission du loisir, du sport et du développement social**

- Mission : La Commission du loisir, du sport et du développement social analyse et formule des recommandations sur les services et activités sportives, culturelles et récréatives. Elle veille à assurer l'accessibilité et l'amélioration des équipements et infrastructures récréatives pour l'ensemble de la population. Elle contribue également à l'élaboration et bonification des politiques et projets sociocommunautaires visant à améliorer la qualité de vie des citoyens. Un suivi y est fait quant aux sommes octroyées dans le cadre de la politique de soutien à la communauté et des demandes de dons et subventions (à l'exception des demandes visant des billets pour des participations politiques).
- Périodicité : Bimestrielle.
- Composition : Direction des loisirs, direction générale, maire, deux (2) membres élues.

#### 5.9. **Commission du personnel**

- Mission : La commission du personnel est responsable d'analyser les dossiers, programmes et politiques en matière de gestion des ressources humaines de la Ville et qui doivent faire l'objet d'une décision du conseil. Elle est également l'entité avec qui l'administration traite lors des processus de négociation de conventions collectives en amont des recommandations au conseil.

- Périodicité : Bimestrielle.
- Composition : Direction des ressources humaines, direction générale, maire, deux (2) membres élus.

#### 5.10. **Commission des travaux publics et ingénierie**

- Mission : La commission des travaux publics et ingénierie a pour mandat d'assurer une vigie sur le déroulement et la réalisation des travaux qui découlent du PTI ou des opérations courantes (projets d'infrastructures, routes, égouts, aqueducs, bâtiments municipaux, parcs). Elle recommande des projets d'amélioration continue pour maintenir la qualité des infrastructures et une gestion optimale des ressources techniques. Elle analyse également des demandes de citoyens qui pourraient nécessiter une résolution du conseil.
- Périodicité : Bimestrielle.
- Composition : Direction des travaux publics et de l'ingénierie, direction générale, maire, deux (2) membres élus.

### 6. **ENTRÉE EN VIGUEUR ET RÉVISION**

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil municipal de la Ville de Dolbeau-Mistassini. Des révisions périodiques pourront être effectuées afin de garantir que la politique reste adaptée aux besoins de la Ville et de ses administrés, et que son application demeure optimale.